

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1103**

---

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de lotissement 1103*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **10 décembre 2019** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DEMANDE N° 19-40 : 1415, chemin du Fer-à-Cheval – Zone H-222**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- le lotissement d'un lot transversal, soit ayant une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, plutôt qu'une seule rue en front de terrain, tel que prévu à l'article 4.2.1.7 du *Règlement de lotissement 1103*;

Cet immeuble porte actuellement le numéro de lot 5 880 827 du cadastre du Québec et un nouveau numéro de lot sera éventuellement attribué pour le nouveau lot transversal.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 26 novembre 2019.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

---